



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 015-211500855-20221109-2022_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 09 novembre 2022

Délibération : N° 2022-43

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, THER Benoit, NOEL Géraud, OUSTRY Michel, BRUEL Marcel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, MALGOUZOU Nathalie, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle

Absent(s) :

PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de séance :

BENOIT THER

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € mise en place en décembre 2021 arrive à échéance le 8 décembre 2022.

Compte tenu des recettes restant à encaisser (DETR 2019; DETR 2020, FCS, Région, sur les travaux de réhabilitation et requalification d' un bâtiment communal en mairie), et que pour faire face aux dépenses de début d'année et de fin d'année il serait judicieux de renouveler cette ligne de trésorerie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et pris connaissance de la proposition du Crédit Agricole Centre France accepte les conditions suivantes:

DECISION

Article 1: Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de LABROUSSE décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de ligne de trésorerie aux conditions suivantes:

- Montant: **150 000 €**

: 12 mois

- Taux d'intérêts: **EURIBOR 3 mois** (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro) pour information Euribor actuel
- : 2,554 % (si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro. Le taux d'intérêt plancher est égal à 0,85 %
- Marge: + 0,85 %
- Paiement des intérêts: trimestriel à terme échu
- Commission d'engagement: **0,20 %** du montant accordé soit **300 €**

Pour : 14 Contre : 13 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire
le 09 novembre 2022
Reçu en Préfecture
le 14 novembre 2022
Publié ou notifié
le 14 novembre 2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 novembre 2022

Le Maire

Gérard PRADAL

